



RAPPORT D'AUDIT TECHNIQUE SYSTÈME DE SÉCURITÉ INCENDIE (SSI)

Université de Mayotte
8 rue de l'Université, Itoni 97660 DEMBENI

Référence du rapport : M2A-UM-202605V1
Version : 1.0
Date d'émission : 25/05/2026



Électricité générale & Climatisation
Alarme anti-intrusion – Incendie
Contrôle d'accès – Vidéo surveillance
Interphonie – Onduleur – Mise en conformité
Automatisme de portail – Réseaux informatiques

M2A
1 - 2 résidence Lacy
Quartier Hauts Vallons
97600 Mamoudzou
Tél : 0269 62 57 10
Mail : pi@m2a-mayotte.fr

TYPE D'INSTALLATION

- Type d'établissement : ERP – Enseignement supérieur
- Catégorie du SSI : A
- Technologie : Système conventionnel avec CMSI intégré
- Centrale principale : UTC.COM 16

PRESTATAIRE MANDATÉ POUR L'AUDIT

Entreprise : Mayotte Alarme et Automatisme

Adresse : 1 – 2 résidence Lacy, les Hauts Vallons 97600 Mamoudzou

Téléphone : 0269 62 57 10

Courriel : m2a@m2a-mayotte.fr

Responsable de mission : M. Thomas IBORRA

Fonction : Directeur

DIFFUSION

- ☐ Maîtrise d'ouvrage
- ☒ Exploitant
- ☐ Service technique
- ☐ Bureau de contrôle
- ☐ Coordonnateur SSI
- ☒ Autres : société SSI Consult

CONFIDENTIALITÉ

Le présent rapport est destiné exclusivement aux personnes et organismes concernés par l'exploitation, la maintenance, l'évolution ou la mise en conformité des installations auditées.

Toute reproduction partielle ou diffusion à des tiers sans autorisation préalable du rédacteur est interdite.



Préambule

Le présent rapport a pour objet de rendre compte des opérations de vérification, de contrôle et d'évaluation fonctionnelle du Système de Sécurité Incendie (SSI) installé au sein de l'Université de Mayotte.

Cette mission de vérification a été réalisée conformément aux exigences réglementaires applicables aux Établissements Recevant du Public (ERP), et notamment aux dispositions suivantes :

- le Code de la Construction et de l'Habitation (CCH), notamment les articles relatifs à la prévention du risque incendie dans les ERP ;
- l'arrêté du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP ;
- les dispositions particulières applicables aux établissements d'enseignement supérieur ;
- les normes françaises et européennes en vigueur relatives aux Systèmes de Sécurité Incendie, notamment :
 - la norme NF S 61-931 relative aux règles d'installation des SSI ;
 - la norme NF S 61-932 relative à l'exploitation et à la maintenance ;
 - la norme NF S 61-933 ;
 - la série de normes NF EN 54 concernant les équipements de détection incendie ;
- les prescriptions du constructeur des matériels installés ;

Les contrôles réalisés dans le cadre du présent rapport ont consisté notamment en :

- la vérification visuelle de l'état général des équipements composant le SSI ;
- le contrôle de conformité apparente des installations ;
- les essais des équipements d'alarme sonore et visuelle ;
- le contrôle des alimentations électriques ;
- les essais de transmission des informations d'alarme et de défaut ;
- la vérification des reports d'exploitation et de signalisation ;
- l'analyse des anomalies, dérangements, défauts d'exploitation ou non-conformités constatés lors des essais.

Les vérifications ont été effectuées selon une méthodologie reposant sur des essais réels de déclenchement, des contrôles documentaires, des inspections visuelles et des tests fonctionnels réalisés sur les équipements accessibles au moment de l'intervention.

Le présent rapport a pour finalité :

- d'évaluer l'état de fonctionnement du Système de Sécurité Incendie ;
- d'identifier les éventuelles anomalies ou non-conformités ;
- de formuler les observations et recommandations nécessaires au maintien du niveau de sécurité incendie de l'établissement.

Les vérifications ont été réalisées sans démontage destructif des équipements et dans les limites d'accessibilité des installations lors de l'intervention.



Électricité générale & Climatisation
Alarme anti-intrusion – Incendie
Contrôle d'accès – Vidéo surveillance
Interphonie – Onduleur – Mise en conformité
Automatisme de portail – Réseaux informatiques

M2A
1 - 2 résidence Lacy
Quartier Hauts Vallons
97600 Mamoudzou
Tél : 0269 62 57 10
Mail : pi@m2a-mayotte.fr

1. CADRE DE LA MISSION ET LIMITES DE PRESTATION

La société M2A est intervenue dans le cadre d'une mission ponctuelle d'audit.

La présente intervention ne s'inscrit pas dans le cadre du contrat de maintenance du SSI existant. La société M2A n'assure ni l'exploitation, ni la maintenance préventive ou corrective des installations auditées.

Les constats formulés dans le présent rapport sont établis sur la base des équipements accessibles, visibles et testables lors de nos interventions. Ils ne sauraient garantir l'exhaustivité des désordres pouvant affecter l'installation, notamment sur les parties non accessibles, non alimentées, non repérées ou non testées.

Conformément aux dispositions réglementaires applicables aux Établissements Recevant du Public, il appartient à l'exploitant et au chef d'établissement de veiller au maintien en condition opérationnelle des équipements de sécurité incendie, à la levée des anomalies signalées, ainsi qu'au maintien de la conformité générale des installations.

Il appartient également au titulaire du contrat de maintenance :

- d'assurer les opérations d'entretien et de vérification périodique réglementaires ;
- de signaler les anomalies détectées ;
- de proposer les mesures correctives nécessaires ;
- et de garantir le maintien des performances fonctionnelles du système dans le cadre des prestations contractuelles définies avec l'exploitant.

En conséquence, les anomalies et réserves mentionnées dans le présent rapport relèvent de la responsabilité de l'exploitant quant à leur traitement et à leur suivi, ainsi que, le cas échéant, du mainteneur titulaire du marché de maintenance en vigueur.

2. CONSTATS ET OBSERVATIONS TECHNIQUES

Dans le cadre de la mission d'audit technique réalisée les 6, 7 et 23 mai 2026 sur le Système de Sécurité Incendie de l'Université de Mayotte, plusieurs anomalies, défauts de fonctionnement et non-conformités techniques ont été constatés.

Les essais réalisés ont consisté notamment en :

- des déclenchements manuels d'alarme ;
- des essais de fonctionnement des lignes sirènes ;
- des vérifications visuelles des équipements ;
- des contrôles de continuité et de cohérence de câblage sur certaines lignes accessibles.

3. Alimentation électrique du SSI

Au niveau du Tableau Général Basse Tension (TGBT), quatre protections électriques identifiées comme liées au Système de Sécurité Incendie ont été relevées.

Les protections observées sont les suivantes :

- un disjoncteur bipolaire 16A courbe C de marque Schneider Electric avec différentiel 30 mA, identifié « Général Incendie », assurant l'alimentation principale de la centrale SSI ;
- un disjoncteur bipolaire 16A courbe C de marque Schneider Electric avec différentiel 30 mA, identifié « Incendie », dont la fonction et les équipements associés n'ont pu être déterminés au moment de l'audit.
- deux disjoncteurs bipolaires 32A courbe C de marque Schneider Electric, identifiés « ALIM SSI » : « ALGECO 1 » et « ALGECO 2 », correspondant à des départs secondaires dont la destination exacte n'a pu être clairement identifiée lors de l'intervention ;



Disjoncteurs présents au TGBT.



Électricité générale & Climatisation

Alarme anti-intrusion – Incendie

Contrôle d'accès – Vidéo surveillance

Interphonie – Onduleur – Mise en conformité

Automatisme de portail – Réseaux informatiques

M2A

1 - 2 résidence Lacy

Quartier Hauts Vallons

97600 Mamoudzou

Tél : 0269 62 57 10

Mail : pi@m2a-mayotte.fr

L'absence de repérage clair et de documentation à jour ne permet pas d'assurer une identification fiable de l'ensemble des départs électriques liés au SSI.

4. Centrale de Sécurité Incendie

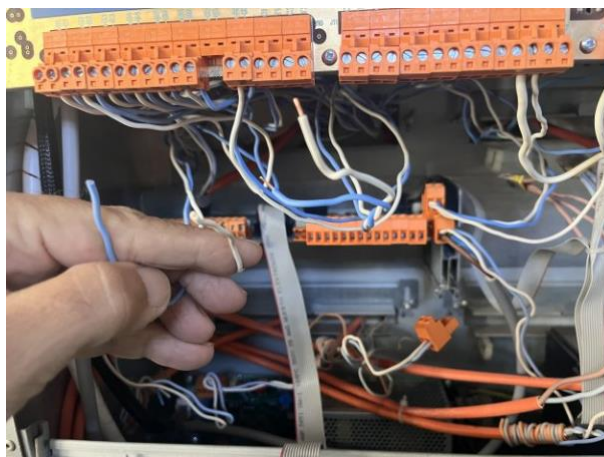
L'installation est équipée d'une centrale de marque Chubb Fire & Security, de type UTC COM16, correspondant à un Système de Sécurité Incendie conventionnel avec CMSI intégré.

Lors de notre première visite sur site, le voyant « Hors Service » de la centrale était activé. Un acquittement puis un réarmement de l'équipement ont été réalisés afin de permettre la poursuite des investigations techniques et les essais sur les lignes de déclencheurs manuels.

À cette occasion, plusieurs dérangements étaient signalés par la centrale, ainsi qu'une information de départ feu.

Il a également été constaté :

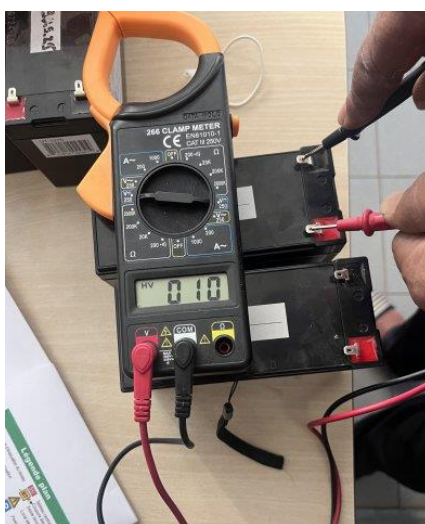
- l'absence d'indication de défaut secteur après réarmement ;
- la défaillance du voyant LED de la carte chargeur, sans anomalie de fonctionnement apparente de la carte elle-même au moment des essais ;
- la présence de quatre batteries 12V 7Ah hors service ;
- la présence, à l'intérieur de la centrale, d'un boîtier identifié « Détection incendie Extinction automatique », utilisé comme alimentation complémentaire ;
- la présence de plusieurs conducteurs dénudés, non raccordés ou sectionnés à l'intérieur de l'équipement.



Fils sectionnés dans la centrale.



Boitier identifié « Extinction automatique »



Vérification réalisée sur les batteries de la centrale

Au regard de la technologie installée, de l'état général de l'équipement et des composants observés, l'ancienneté de la centrale peut être estimée à plus de vingt ans.

L'état général du matériel, combiné à l'absence de certaines informations techniques et aux nombreuses anomalies constatées, laisse apparaître une installation vieillissante.



5. Lignes d'alarme sonore

Trois départs de lignes sirènes (info – accueil – préfa) ont été identifiés au niveau de la centrale SSI.

Ces lignes sont réalisées en câble CR1 3G1,5 mm² et repérées au niveau de la centrale :

- « SIR HAUT » ;
- « SIR BAS » ;
- « SIR A/B ».

Les essais réalisés ont mis en évidence plusieurs anomalies de fonctionnement sur ces lignes.

Il a notamment été constaté :

- la présence de câbles sirènes sectionnés sur certains secteurs ;
- plusieurs diffuseurs sonores hors service, cf. plans en annexe ;
- l'absence de couverture sonore cohérente dans certains locaux.

À titre d'exemple, le circuit sirène de l'amphithéâtre présente un câble coupé et ne comporte qu'un seul diffuseur sonore identifié.

Ces anomalies sont susceptibles de compromettre la diffusion efficace de l'alarme générale en cas de sinistre.

6. Lignes de déclencheurs manuels

Huit zones de déclencheurs manuels sont indiquées à la centrale, à savoir :

- ZDM1 ACCUEIL
- ZDM2 AUDITORIUM
- ZDM3 R+1 ADMINISTRATION
- ZDM4 CAFETERIA
- ZDM5 R+1 RH
- ZDM6 SAL POLYVALENTE
- ZDM7 SAL M1 M6
- ZDM8 BAT AMPHI

La centrale indique un dérangement / HS pour les zones ZDM7 et ZDM8.

Le câblage des déclencheurs manuels est réalisé en câble SYT rouge ou gris 2 paires AWG20.

Les départs de lignes sont majoritairement réalisés en câble SYT rouge, tandis que certaines liaisons intermédiaires entre déclencheurs sont réalisées en câble gris.



Électricité générale & Climatisation

Alarme anti-intrusion – Incendie
Contrôle d'accès – Vidéo surveillance
Interphonie – Onduleur – Mise en conformité
Automatisme de portail – Réseaux informatiques

M2A

1 - 2 résidence Lacy
Quartier Hauts Vallons
97600 Mamoudzou
Tél : 0269 62 57 10
Mail : pi@m2a-mayotte.fr

Les investigations ont mis en évidence plusieurs anomalies de câblage et défauts de conformité sur les boucles de déclencheurs manuels.

Il a notamment été relevé :

- l'absence de résistance de fin de ligne sur plusieurs zones ;
- des incohérences de câblage ;
- des défauts de continuité sur certaines lignes ;
- des déclencheurs ne fonctionnant pas en cohérence avec leur zone de rattachement.

À titre d'exemple :

- les trois déclencheurs identifiés comme appartenant à la zone 5 ne présentent pas de fonctionnement cohérent entre eux et ne disposent pas de résistance de fin de ligne ;
- aucune résistance de fin de ligne n'a été constatée sur la ligne identifiée « Z2DM2 ».

Ces anomalies ne permettent pas de garantir la surveillance correcte des lignes de déclencheurs manuels conformément aux exigences applicables aux SSI de catégorie A.

7. État des équipements terminaux

Plusieurs équipements présentent des dégradations matérielles importantes.

Il a notamment été constaté :

- des déclencheurs manuels détériorés ;
- des équipements absents ;
- des matériels manifestement hors service.

À titre d'exemple :

- le déclencheur manuel situé au rez-de-jardin sous le CDI, identifié « DM1 Z8 », est hors service ;
- le déclencheur manuel situé au niveau rez-de-jardin à proximité de la salle 9 est absent ; seuls les conducteurs sont présents dans un cache de réservation.



Déclencheur manuel absent en salle 9.

L'état général observé sur certains équipements traduit une dégradation progressive du SSI et une absence manifeste de maintien en condition opérationnelle sur plusieurs zones.



8. Bâtiment H – Extension non réceptionnée

Le bâtiment H était, lors de notre intervention, non opérationnel et non réceptionné.

Les équipements de sécurité incendie installés dans ce bâtiment n'étaient ni repérés ni raccordés à la centrale SSI existante au moment de l'audit.

Par conséquent, ce bâtiment n'a pas été intégré aux essais fonctionnels réalisés dans le cadre de la présente mission.

9. Bâtiments modulaires provisoires

Les équipements incendie présents dans les bâtiments modulaires positionnés sur le plateau sportif n'ont pas été intégrés au périmètre de l'audit.

Le personnel de l'établissement présent lors de notre intervention a indiqué que ces installations provisoires ne sont destinées qu'à une occupation temporaire, dans l'attente de la mise en service du bâtiment H.

10. Dégradations et problématiques de sûreté – Bâtiment F

Le bâtiment F, actuellement hors service à la suite des dégradations provoquées par le cyclone Chido, présente plusieurs signes manifestes d'intrusion et d'occupation non autorisée.

Lors de notre passage, il a notamment été constaté :

- la présence de nombreuses déjections canines dans les circulations verticales ;
- la présence de pierres et divers objets sur le balcon de l'étage ;
- des dégradations volontaires ou accidentelles sur plusieurs équipements du SSI, notamment des déclencheurs manuels et des diffuseurs sonores.

Cette situation constitue :

- un risque d'aggravation des dégradations du Système de Sécurité Incendie ;
- une atteinte potentielle à l'intégrité des installations de sécurité ;
- un facteur aggravant du risque incendie et du risque de dysfonctionnement du SSI.

Au regard des constats réalisés, il apparaît nécessaire de prévoir :

- soit une mise sous surveillance effective du bâtiment ;
- soit des mesures de condamnation et de sécurisation des accès, afin de limiter les risques de nouvelles dégradations avant les futurs travaux.

11. Observations complémentaires – Issues de secours

À titre d'information, plusieurs anomalies ont également été relevées concernant les dégagements de secours de la salle de projection.

Il a notamment été constaté :

- qu'une issue mentionnée sur les plans est obstruée ;
- que certaines portes identifiées comme « issues de secours » ne disposent pas des dispositifs de manœuvre réglementaires ;
- que certaines issues sont maintenues fermées à clé.

Certaines portes observées ne comportent qu'une poignée classique et ne disposent pas de dispositif d'ouverture rapide conforme aux exigences applicables aux issues de secours des ERP.

Ces constats n'entraient pas directement dans le périmètre de vérification du SSI mais méritent d'être signalés au regard des enjeux de sécurité des personnes.



Ces portes, identifiées comme une issue de secours, ne disposent pas d'un dispositif d'ouverture rapide.



Électricité générale & Climatisation

Alarme anti-intrusion – Incendie

Contrôle d'accès – Vidéo surveillance

Interphonie – Onduleur – Mise en conformité

Automatisme de portail – Réseaux informatiques

M2A

1 - 2 résidence Lacy

Quartier Hauts Vallons

97600 Mamoudzou

Tél : 0269 62 57 10

Mail : pi@m2a-mayotte.fr

CONCLUSION GÉNÉRALE

L'audit technique du Système de Sécurité Incendie met en évidence un état de fonctionnement global dégradé, affectant plusieurs fonctions essentielles de sécurité, notamment la centrale, les lignes de déclencheurs manuels et les circuits de diffusion de l'alarme sonore.

Les désordres constatés (défauts d'alimentation, batteries hors service, anomalies de câblage, ruptures de lignes, équipements défectueux ou absents, défaut de repérage) ne permettent pas de garantir le niveau de fiabilité attendu pour un SSI de catégorie A.

Certaines situations observées, notamment dans les bâtiments dégradés ou non sécurisés, présentent par ailleurs un risque d'aggravation rapide des défaillances existantes.

En l'état, le système présente des réserves techniques majeures nécessitant des actions correctives prioritaires et une remise à niveau globale, voire un renouvellement partiel ou total des installations dans le cadre du futur projet de l'établissement.